



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030787

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/01/2024 17H13 C:005360 I:06744
V/REF : 926127
V/Email reçu le Vendredi 12/01/2024 à 17H13

SELON DEVIS N° 4010048

V/REF.IMM. 00569
IMMEUBLE : L'ORANGERIE II -0569
29-31, RUE LOUIS GUERIN
69100 VILLEURBANNE

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 27 Mars 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N29 GUERIN-MME DEFDAF-TEL:07 63506837 - LOGEMENT VACANT 1ER ETAGE
MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4010048 du 12/01/2024 d un montant de

2433,41 € HT
SUITE REF 27/12/2023 A 15H00

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

- INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT VACANT DU 1ER ETAGE
- DEPOSE ET REMPLACEMENT DE 6 BOITIERS DE MANIVELLE ET 6 MANIVELLES
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE 6 POIGNEES DE PORTE-FENETRE ET FENETRE PVC
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DU BLOC PORTE CHAMBRE AVEC POIGNEES ET SERRURE
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA POIGNEE ET SERRURE PORTE CUISINE
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA POIGNEE ET SERRURE PORTE CHAMBRE 1
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA POIGNEE ET SERRURE PORTE COULOIR
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA POIGNEE ET SERRURE PORTE CHAMBRE 2
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE CHAMBRE 3 AVEC POIGNEE ET SERRURE
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE WC AVEC POIGNEE ET SERRURE
 - A CONDAMNATION
 - DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE SALLE DE BAIN AVEC POIGNEE ET SERRURE
 - DEPOSE DU MEUBLE HAUT DE LA CUISINE
 - TRAVAUX DE PETITES MENUISERIES

NOS INTERVENTION EN DATE DU 16/01, 23/02, 28/02/2024

LA SERRURE BOITE AUX LETTRES VOUS SERA FACTUREE EN SUS DU PRESENT DEVIS

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 28/02/24 à 18H56 jasmine.defdaf@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 28/02/24 à 18H56 M. L. JOUMNI



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030787

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

EB LGESTION EMAIL en CC le 19/01/24 a 15H08 jasmine.defdaf@semcoda.com

EB LGESTION Email envoyé le 19/01/24 a 15H08 M. L. JOUMNI

MERCI DE NOUS CONFIRMER LE PASSAGE DU PEINTRE AFIN DE PERMETTRE LA
FINITION DU CHANTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	50,80	50,80
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	55,88	55,88
3,00	MS00006-Rempl.Porte pré-peinte éq.ss enc	203,22	609,66
1,00	MS00007-Rempl.Porte pré-peinte éq.+encad	304,83	304,83
6,00	MS00051-Rempl.Béquille pr ouv.a la franç	40,64	243,84
6,00	MS00069-Rempl.d'1 bloc genouillere	60,96	365,76
6,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	71,12	426,72
4,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	50,80	203,20
4,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	55,88	223,52
TOTAL H.T.			2484,21
T.V.A. a 10,00%			248,42
TOTAL T.T.C.En EURO			2732,63

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030787

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 926127 du 19/01/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

29 RUE LOUIS GUERIN

69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00569-00001-00001-00015 H / Type 5 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 03/02/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 LOG NUNO _ DEVIS 4010048 _ SERVIMO	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 19/01/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN4



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **29 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **24/01/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 926127